AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Marie MoretCollectionMoret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 41 (1)ItemMarie Moret à Alexandre Tisserant, 20 janvier 1885

Marie Moret à Alexandre Tisserant, 20 janvier 1885

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

<u>Dallet, Émilie (1843-1920)</u> est cité(e) dans cette lettre <u>Tisserant, Alexandre (1822-1896)</u> est destinataire de cette lettre

Afficher la visualisation des relations de la notice.

Informations sur le document source

CoteFG 41 (1)
Collation4 p. (368r, 369r, 370r, 371r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Alexandre Tisserant, 20 janvier 1885, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 22/11/2025 sur la plateforme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/15879

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN

(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Moret, Marie (1840-1908)</u>
Date de rédaction<u>20 janvier 1885</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Tisserant, Alexandre (1822-1896)</u>
Lieu de destination26, rue de Toul, Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Description

RésuméRelatif à la révision des statuts évoqués dans un précédant courrier par Godin, dans la section « Authenticité des parts d'intérêts ». Marie Moret a acquis auprès de Godin, le 5 mars 1881, 70 000 F du capital apport de la Société du Familistère : est-il possible aujourd'hui de faire un acte authentique correspondant à cette cession ? Faut-il de même établir un acte enregistré pour les acquisitions de titres d'épargne à diverses personnes par Marie Moret pour des montants de 8 000 et 6 000 F ? Le problème touche aussi Émilie Dallet, dont le mari avait acquis 20 000 F de capital apport.

Mots-clés

Amitié, Consultation juridique, Finances d'entreprise, Finances personnelles Personnes citées

- Association coopérative du Familistère
- Dallet, Émilie (1843-1920)
- Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomDallet, Émilie (1843-1920) GenreFemme Pays d'origineFrance Activité

- Coopération
- Éducation
- Familistère

Biographie Pédagogue française née Moret en 1843 à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne) et décédée en 1920. Elle est la fille de <u>Jacques-Nicolas Moret</u>, serrurier, cousin germain de Jean-Baptiste André Godin, et de son épouse <u>Marie-Jeanne</u> <u>Philippe</u>. Elle est la sœur cadette de Marie Moret (1840-1908). Elle épouse Pierre Hippolyte Dallet (1828-1882), Charentais, capitaine au long cours décédé et enterré civilement à Guise en février 1882, avec lequel elle a trois filles, <u>Marie-Jeanne</u> (1872-1941), Marie Émilie (1876-1879) et Marie Marguerite (1877-1880).

Associée de l'Association coopérative du capital et du travail, Émilie Dallet dirige les écoles du Familistère à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle. Prénommée Émélie sur ses actes de naissance et de mariage, Émilie est son prénom d'usage. Surnommée "Ner" par Marie Moret dans sa correspondance à Jules Pascaly.

NomTisserant, Alexandre (1822-1896) GenreHomme Pays d'origineFrance Activité

- Droit/Justice
- Profession libérale

BiographieAvocat français à Nancy (Meurthe-et-Moselle) né en 1822 à Schirmeck (Bas-Rhin) et décédé en 1896 à Nancy. Son nom complet est Charles Augustin Alexandre Tisserant. On ignore dans quelles circonstances Jean-Baptiste André Godin fait la rencontre de Tisserant, mais ce dernier devient l'avocat de l'industriel dans les procès en contrefaçon qu'il intente ou qui lui sont intentés, et son conseil dans le procès en séparation qui l'oppose à son épouse Esther Lemaire. L'avocat et son client se lient d'amitié. Godin consulte Tisserant lorsqu'il établit les statuts de l'Association coopérative du capital et du travail fondée en 1880 ou quand il rédige ensuite son testament. Il semble que Tisserant ait eu le projet de devenir membre de l'Association du Familistère (lettre de Godin à Tisserant, 3 mars 1881). Tisserant publie dans le *Progrès de l'Est* du 25 octobre 1882 une étude sur l'œuvre de Godin (lettre de Godin à Tisserant, 28 octobre 1882). Il visite le Familistère du 12 au 17 novembre 1885 en compagnie de sa fille Marguerite. Tisserant est abonné au journal du Familistère, *Le Devoir* (Guise, 1878-1906).

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 31/03/2022 Dernière modification le 26/04/2023

quise Familistère la janvier 1827 Cher Monsieur Einserant. Le vous confirme ma lettre du 6 janvier. aujaurd hui, & accord avec M. Godin, je views vous point somethe un point sun lequel jà vous serais recommaissanité de mous reposible aussitat qu'il vous vera possible. Dans les premières pages du travail qui voice a été envoyé concernant la révision des statuts, il y a une section intitulie. authenticité des parts d'intérêts qui se référe toute entière à la question dont j'ai à vois enthétenir. He est donc inutile que je la recopie ici ayer seclement la bonte de Hour y reporter. Cette section de termin per ces mots: . Na serait il pas convenabre de les transformer (les résions & apponts) en acté authentique, surtout nour de fontes tormes , ou au moins en acte some seing priva energistate ? Par achete, à M Gadin, le s'mare 188.

70.000 france & apports. Lette cersion ala donné seen à accour acte authentique on sour seing prive enegisthe; elle s'and jaité, enfin, de la façon indiquée au document que vous avel en mains. M. Godin panie que cela suffit dans le cas ou mulle difficulté n'est faite à la vite mais en car de contestations me mettent dans l'obligation de prouver mes droits dans to 12, il ponte qu'un acte authentique strait une garantie nécessaire. pour une veute réalisée le s'mars 1881? En oute , a prins cette epoque, i'ai achte. à devers, des settres d'épargne, peut être un. dour aine, pour sine valeur Hotale d'in vivor 8.000 prance. Et le viens entin & acheter un nouveux title d'éparans d'environ 6,000 paner. Pour is bednier achat, mous in avous realise income anciene ecriticite, attendant votre réponse, afin de sevoir s'et ne sonait has says & operer cette describer cersion i chargas par un acte enregistre? Les Assumes de doi à qui M. Gadin a des

370 host les questions consignées ou document que vous avez en mains, out réposion que les cersions & appoints on d'épargnes, orieres dans hes termes relates, exacent harfactement en règle considérant qu'il d'agit d'apriliations consinuerciales et mon civiles. Meanmoins M. Godin house que la ques. tion monité d'êle régardée avec toute la islicitude que vois, surtout, y apparterez, en raison de l'affectueux intéret que vous mous portes à tout et à l'association elle-même. Navielly done, ther Monsieur, si nous juges ou un act enregistre sail une bonne enose pour régulariser aujourd'hui : 1º Les cossions & épargne apèrers, depuis à différentes épaques; La dernière cession d'éparque dont je nem de une rendre adjudecataire et qui est rester attendant notes conseil. Co que vous conseillerez prour moi sona fait aussi pour ma thère Comilie ; car son mari a schele, bui aussi, des apports Jami faire regularisar authentiquement la vision. He en a acheté:

le 31 mai 1881 pour 8.000 francs le 31 8 400 1881 pour 12.000 " Ces 20.000 frances sout une grosse part du petit avoir de mes deux aimies, privées aujourd'hui de leur chef de famille, et je vous remercie profondément à l'avance, encore plus pour elles que pour moi, du sain avec lequel, je le sais, vous allez examiner la question. les plus Effectueux sentiments de M. Gadin en ceux de votre loute dévouée Marie Moret